

**Julien Cain et André Chastel**

### **Introduction au premier tome de l'Inventaire général**

*En 1969, Julien Cain et André Chastel, respectivement Président et vice-Président de la Commission nationale de l'Inventaire, présentent, dans le premier tome de l'Inventaire général consacré au canton de Carhaix-Plouguer, en même temps que son premier résultat rendu publique, les ambitions et les principes de l'entreprise. L'introduction a donc à la fois valeur programmatique – en ce qu'elle définit un protocole que les publications envisagées alors sont vouées à respecter – et de manifeste – en ce que s'affirment hautement et passionnément les enjeux et les promesses d'une innovation.*

Cinq ans exactement après l'institution de la Commission nationale chargée par le ministre des Affaires culturelles de préparer l'Inventaire général des Monuments et des Richesses artistiques de la France paraît le premier volume de la série topographique. Il intéresse un canton de la Bretagne intérieure, il sera bientôt suivi d'autres volumes concernant l'Alsace, la Haute-Normandie et celles des régions où les opérations sont en

---

<sup>1</sup> Le premier hors-série de *Présence d'André Malraux* publié par le professeur Henri Godard rassemble les actes de la journée d'études consacrée à «Malraux et l'Inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France» tenue à la Bibliothèque nationale le 23 mai 2003. Ce document est publié à la suite des interventions. NDLR.

cours. Ainsi, après deux tentatives restées inachevées au siècle dernier, une nouvelle et sans doute dernière chance s'offre-t-elle à notre pays de répondre de façon satisfaisante à une exigence scientifique qu'il a été autrefois l'un des premiers à concevoir.

L'ouvrage illustre et précise les principes énumérés dans la brochure de 1964, qui constitue la charte de l'entreprise. Il permettra d'en mesurer mieux le sens et la portée, à un moment où, de proche en proche, tout le pays est intéressé par ces travaux, soit à travers les neuf commissions régionales de l'Inventaire général, soit par le développement régulier des opérations de repérage préalable, dites de pré-inventaire, là où il n'existe pas encore de commission régionale.

L'entreprise peut paraître démesurée; il serait singulier qu'elle ne soit irréalisable qu'en France, de nombreux pays l'ayant déjà menée à bien. La rapidité avec laquelle elle s'est étendue sur l'ensemble du territoire national et le nombre de concours qu'elle a suscités a montré qu'elle venait à son heure.

Tous ceux qui participent à des titres divers à cette œuvre savent avec quel dynamisme les équipes qui ont été mises en place aux niveaux national, régional et départemental se sont mises au travail. Mais ce dynamisme ne souffre ni l'impatience, ni l'improvisation, ni la hâte. La réalisation de l'Inventaire général exige une préparation attentive et minutieuse et ses premières réalisations devaient avoir une valeur d'exemple.

Il était souhaitable que le public soit rapidement informé des résultats surprenants obtenus dans un domaine limité et précis et que les spécialistes connaissent une démarche méthodiquement définie grâce à un concours exceptionnel de compétences et de bonnes volontés. On a, pensé, en effet, que la démonstration serait plus convaincante si l'investigation portait sur un secteur que rien ne paraissait désigner particulièrement à l'attention des archéologues et des voyageurs. Les résultats, on doit le souligner, ont dépassé toutes les espérances et confirmé sur un exemple apparemment peu favorable le bien-fondé et l'opportunité de l'entreprise, d'abord par la mise à jour d'éléments inédits en grand nombre, puis par l'intérêt des regroupements, des restitutions, des liaisons positives que cette enquête minutieuse et, au moins d'intention, exhaustive, a tout naturellement fait apparaître.

L'Inventaire général révèle ainsi pleinement sa finalité. Il amène historiens et archéologues à considérer d'un point de vue neuf les édifices et les objets qui relèvent de leur discipline et même beaucoup d'autres qui n'entraient pas toujours dans leur champ d'observation; il a suscité chez les habitants des bourgs et des campagnes curiosité et intérêt, en les invitant à concevoir qu'ils sont établis sur un sol qui appartient profondément à l'Histoire, où la vie des générations reste comme enregistrée par des vestiges dont aucun ne doit plus disparaître sans, au moins, être enregistré par la «mémoire collective» de l'Inventaire général; il a entraîné les jeunes chercheurs, et tout particulièrement les étudiants en archéologie et histoire de l'art des universités, attirés par les «campagnes d'inventaire», à un mode de travail sur le terrain passionnant et nouveau.

Qu'il ait été possible d'organiser à la fin de l'année dernière à Dijon, à l'initiative de l'Inventaire général et en liaison étroite avec les services de l'Architecture, des Musées, des Archives, des Bibliothèques et la recherche privée, une exposition des œuvres inventoriées dans le canton de Sombornon, mettant pour la première fois la population en face du contenu artistique de cette circonscription, montre dans quel esprit de collaboration cette opération est conduite.

L'entreprise étant de caractère purement scientifique et n'entraînant aucune conséquence administrative, comme les classements et les inscriptions à l'Inventaire supplémentaire des Monuments historiques (avec lequel on se gardera de faire une confusion), c'est le premier résultat positif et stimulant d'une grande opération proprement «culturelle» qu'on a ici sous les yeux. L'intégration méthodique des ouvrages conservés, altérés ou simplement connus par les documents, est réalisée à la fois dans l'espace par le moyen du plan et de la carte, ce grand révélateur des liaisons naturelles entre les choses et les hommes, et dans le temps par la mise en évidence des occupations et des transformations des mêmes sites ou des mêmes édifices. Les notions de cadre géographique et de milieu humain prennent ainsi une signification plus complète, et l'histoire sociale trouve ici, en soulignant les permanences ou les évolutions, l'occasion d'un profond renouvellement.

L'expérience a été conduite avec générosité et énergie par la Commission régionale de Bretagne, sous l'impulsion d'André Mussat, professeur à la Faculté des lettres et

sciences humaines de Rennes. La mise en œuvre des résultats a été longue et difficile. Elle devait en effet être réalisée en même temps que la mise au point de «Livrets de prescriptions scientifiques», destinés à orienter les collaborateurs de l'Inventaire général. Les responsables et les enquêteurs de l'opération de Bretagne n'ont donc pas pu en tirer parti dès le début de leurs travaux; ce sont, en fait, leurs besoins qui ont éclairé la Commission nationale et l'ont amenée à consacrer un effort ardu mais indispensable à l'élaboration d'un vocabulaire de définitions concrètes et techniques et de schémas d'analyse pour chaque domaine. On a clairement eu conscience du fait qu'il s'agissait d'accomplir une mise au point destinée à orienter toute une génération et donc, obligée de tenir compte de tous les impératifs, de toutes les préoccupations actuelles. Cette normalisation du langage et des cadres d'investigation constituera sans doute un avantage dans l'effort à accomplir pour rattraper un immense retard.

Les résultats de ces travaux vont donc être rendus publics dès que possible sous la forme de «Livrets de prescriptions» généraux, mais il convient de souligner que, grâce au dialogue actif et confiant établi entre la Commission régionale d'Inventaire de Bretagne et les responsables de l'entreprise, ils ont pu être, pour l'essentiel, incorporés au présent volume. Celui-ci offre donc un caractère expérimental. Il présente sous une forme simple une première exploitation de la documentation réunie sur un canton du Finistère. L'importance de l'ouvrage, s'agissant d'un seul canton, pourra étonner, mais on a voulu révéler à partir de cet exemple l'ampleur impressionnante de la tâche à accomplir. On a voulu surtout définir un parti de publication. Dans les tomes suivants, un certain nombre de données, également valables pour d'autres circonscriptions, n'auront pas à être reprises. De plus, le développement des index devra conduire à un allègement des «Observations générales». La publication de l'inventaire des cantons suivants pourra donc être réalisée avec un appareil de moindre volume et l'on pourra sans doute grouper en un même tome plusieurs unités géographiques en fonction de leurs affinités historiques et artistiques. Des observations générales, apparaissant au niveau des départements puis des régions, permettront enfin de rétablir l'équilibre entre la masse des informations provenant des divers secteurs.

Il n'est pas impossible que le recours aux techniques de l'informatique puisse permettre un jour, après des études concluantes, de donner à ces publications un caractère différent. La question est à l'examen, mais jusqu'à nouvel ordre, c'est le parti traditionnel du livre et de la collection de livres, qu'il a bien fallu adopter et mettre au point comme cadre de présentation. L'ouvrage n'enferme pas, bien entendu, tous les éléments documentaires accumulés dans les dossiers. C'est dans ceux-ci, réunis au siège de la Commission régionale de l'Inventaire et à l'échelon national, que les chercheurs pourront, s'ils le désirent, trouver des informations plus détaillées. Cette publication a donc pour complément, l'apparition d'immenses archives d'un nouveau genre. C'est seulement à ce prix que le «patrimoine artistique» cesse d'être une valeur conventionnelle et inerte pour devenir un domaine passionnant à exploiter, riche de sens et plein de surprises, même et surtout dans ses plus modestes éléments.